



MOT DU PRÉSIDENT

Notre association entre maintenant dans sa sixième année d'existence. Le Conseil général de l'APELC se compose maintenant de Louise Brault, Nathalie Rico, Claude Bélanger, Jean-Pierre Dumaine, Benoit Leblanc, Jean Lemoine, Alain Leroux et Denis Mayers. Diane Lachaine, qui a terminé son mandat au Conseil général, participera encore à plusieurs actions de différents comités.

Les festivités du Cinquième anniversaire eurent lieu et sont traitées plus loin dans ce journal. Vous retrouverez également les résultats des mesures de la clarté de l'eau. Des analyses chimiques de l'eau ont aussi été faites à deux reprises par l'APELC. Comme nous possédons des résultats depuis 2005, nous voyons que des périodes de température pluvieuse ou plus sèche ont de l'influence sur le taux de phosphore. Toutefois, une amélioration lente, mais constante se manifeste et devrait nous inciter à poursuivre nos efforts.

Certains tributaires apportent encore de trop grandes quantités de phosphore au lac. Il en est, où l'intervention humaine sera difficile. Nous pouvons et devons d'abord continuer à faire les choses suivantes :

- * avoir des installations septiques efficaces et répondant à nos besoins, sinon, les moderniser,
- * revégétaliser les rives du lac et des cours d'eau,
- * empêcher l'érosion des terrains et fossés en revégétalisant les surfaces de sol à nu, cause d'un apport important de phosphore.

Les occupants du territoire sont responsables solidairement, de prendre ces mesures pour la protection d'un bien collectif.

Je m'apprêtais à compléter ce texte, mais un nouvel élément se présente.

Dernière heure
Algues bleu-vert

Lors de la première semaine de novembre 2008, Diane et moi avons vu ce qui semblait être des algues bleu-vert. Nous avons donc envoyé des photos numérisées à notre biologiste de Saint-Faustin-Lac-Carré et elle nous a rapidement confirmé que c'était bien une "fleur d'eau" d'algues bleu-vert. Nous avons donc fait un rapport au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Parcs (MDDEP) le même jour.

Le 14 novembre, un technicien de ce Ministère vint au lac prendre des échantillons d'eau. Il a, à ce moment, constaté la présence d'une large "fleur d'eau", le long de la rive, face à plusieurs propriétés du chemin Caribou ouest, dans Montcalm. Les analyses faites montrent qu'il s'agit bien de cyanobactéries de type toxique.

Le 20 novembre, le même technicien revint, pour un autre échantillonnage, à la demande de la direction de la Santé publique. Cette fois, l'eau fut prise sur la rive au bout du chemin Legault. L'analyse révèle qu'il y a des algues en suspension, mais aucune

toxicité. Enfin, le technicien n'a pas pu localiser de "fleur d'eau", d'autant plus que le lac était gelé à environ 50%.

Cette mauvaise nouvelle doit servir à nous motiver davantage à faire les choses citées plus haut. Le développement des algues bleu-vert peut être minimisé et même arrêté à force d'efforts.

L'APELC se propose donc de garder l'œil ouvert avec l'aide de tous les riverains et usagers du lac. Nous ferons aussi analyser un plus grand nombre d'échantillons d'eau.

Malgré ces évènements, nous espérons que vous passerez une bonne période des Fêtes. Au nom des membres du Conseil général de l'APELC, je vous souhaite que les joies abondent pour vous et les vôtres, un Joyeux Noël et une très Bonne Année.



Jean-Pierre Dumaine

Contenu du Journal:

Conseil général et ses Comités	2
Les riverains du Lac Caribou honorés	2
Analyses d'eau-phosphore Transparence de l'eau: résultats	3
Assemblée Générale 5 Juillet 2008	4
Les bonnes adresses à consulter	4
Le Monde municipal : Saint-Faustin-Lac-Carré	5
Le Monde municipal : Montcalm	6
Pêche et ensemencement (saison estivale 2009)	7
Cinquième anniversaire	7
Membres APELC	8

Présentation du Conseil général et des différents Comités

Conseil général

Président	Jean-Pierre Dumaine
Vice-président	Alain Leroux
Secrétaire-trésorière	Louise Brault

Comités

Qualité de l'eau, tributaires, rives et littoral	Jean-Pierre Dumaine, Diane Lachaine
Disque de Secchi	Alain Leroux
Partenariat avec les municipalités	Jean-Pierre Dumaine, Diane Lachaine
Recrutement des membres	Jean-Pierre Dumaine, Alain Leroux et tous
Histoire du lac	Louise Brault, Jean-Pierre Dumaine, Diane Lachaine et Jean Lemoine.
Installations septiques	Jean-Pierre Dumaine. Denis Mayers agira en tant que personne-ressource et conseiller.
Journal	Nathalie Rico
Site Web	Diane Lachaine, Louise Brault
Carnet de bord	Louise Brault
Ensemencement	Alain Leroux
Conseiller	Claude Bélanger
Conseiller	Benoît Leblanc

Diane Lachaine accepte de s'impliquer sur certains comités à titre de membre-conseiller.



Les riverains du Lac Caribou honorés !

Ghislaine Lefrançois, membre du Comité organisateur du Cinquième anniversaire, a initié des démarches auprès de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, pour qu'on prolonge la « Route des sculpteurs » jusqu'au secteur du lac Caribou, afin de souligner les efforts des riverains à améliorer et préserver la santé du lac Caribou.

Sa proposition fut acceptée par la municipalité et le « Poisson-lune, Poisson-soleil », œuvre de l'artiste de réputation internationale Jean Bisson Biscornet, résidant à Val-David a été sélectionné. Jocelyn Desjardins a gracieusement aménagé son terrain pour l'installation de l'œuvre à la croisée des chemins du lac Caribou et Desjardins.

Résultats des analyses d'eau - Taux de Phosphore


par Diane Lachaine

#	Endroits	24-août-05	2006	07-juin	22-juil-07	2007 août	29 mai-08	04-août-08	23-sept-08
		Jean T.	Jean T et SFLC.	SFLC	Jean-Pierre et Diane	Louise et Diane	SFLC	Jean-Pierre et Diane	Jean-Pierre et Diane
1	Ch. Wilfrid 5 mètres du lac	0.027			0.017	0.015	0,026	0.017	0.012
1A	Ch. Wilfrid en haut du pont		0.035		0.010		0,031	0.02	
2	Ruisseau C.Bélanger 5 mètres du lac	0.026			0.021	0.018	0,027	0.029	<0.01
2A	" " Alain Roy haut du chemin	0.027	0.055		0.020			0.027	
2B	Sortie du lac Richer 10 mètres en haut du pont		0.052		0.018		0,021	0.024	0.011
3	Denis Mayers 5 mètres du lac	0.027			0.014	0.019	0,018	0.014	0.01
4	Lot 11 Montcalm Monette 5 mètres du lac		0.032		<0.009			0.01	<0.01
4A	" " " " haut pont du ch. Lac Caribou O.	0.020	0.028		<0.009	0.016		<0.009	0.013
4B	Ruisseau du lac Verdure sortie du lac 5 mètres		0.022		<0.009		0,019	<0.009	
5	Ruisseau A. Leroux	0.020		0.031	0.013	0.012	0,022	0.01	<0.01
6	Ruisseau Ch. Desjardins au 3943 5 mètres du lac	0.046		0.012	0.038			0.022	0.014
6A	" " " " haut du chemin				0.037	0.033		0.031	0.020
7	Fosse A dans lac devant Nathalie Rico				<0.009	0.014		0.009	<0.01
8	Fosse B devant ruisseau Ch. Wilfrid				0.009	0.014		<0.009	<0.01
	AFFLUENTS PAR LA MUNICIPLITÉ								
	amont barrage		0.021						
	affluent (entrée) Lac Welly		0.022						
	effluent (sortie) Lac Welly		0.020						
	Lac devant chez A. Leroux				0.025				
	Ruisseau Ch Desjardins juste en aval de la chute						0.038		

SF LC : Saint-Faustin-Lac-Carré

Transparence de l'eau : Résultats pour l'été 2008

Au cours de l'été 2008, quatre tests de transparence ont été effectués au niveau des deux grandes fosses du lac Caribou. Une de ces fosses est située du côté du chemin Desjardins, tandis que l'autre fosse est située du côté du chemin Wilfrid. Les tests ont été réalisés à l'aide du disque de Secchi. Les résultats, qui sont indiqués dans le tableau ci-dessous, ont démontré des valeurs de transparence élevées pour les mois de juin, juillet et août. En effet, la transparence de l'eau du côté du chemin Desjardins a atteint une valeur maximale de 5 mètres lors du relevé du 5 juillet. Du côté du chemin Wilfrid, les valeurs ont atteint 4 mètres lors du relevé du 2 mai.

Date (j/m/a)	Heure	Secchi (mètre)	Température extérieure (°C)	Météo					
				Ensoleillement			Force du vent		
							calme	léger	Moyen/fort
2 mai 2008 (Desjardins)	10h30	3.20	22		X			X	
2 mai 2008 (Wilfrid)	11h30	4.00	22		X			X	
13 juin 2008 (Desjardins)	14h00	4.80	24	X					X
13 juin 2008 (Wilfrid)	14h30	3.20	24	X					X
5 juillet 2008 (Desjardins)	10h30	5.00	20			X		X	
5 juillet 2008 (Wilfrid)	11h00	3.15	20			X		X	
15 août 2008 (Desjardins)	11h00	4.80	22		X			X	
15 août 2008 (Wilfrid)	11h30	2.95	22		X			X	

Assemblée générale annuelle du 5 juillet 2008 par Louise Brault

Lors de l'Assemblée générale annuelle, les membres sont accueillis avec café, jus et brioches et ont la possibilité de renouveler leur adhésion pour 2008-09 et même 2009-10. Quarante-six personnes (dont trente membres en règle) y participaient. Notons la présence de Mme Elaine Hudon, conseillère municipale de Montcalm et représentante du maire de Montcalm, ainsi que de Mme Diane Lachaine, conseillère municipale de Saint-Faustin-Lac-Carré.

Les grandes lignes de cette Assemblée sont les suivantes :

- Présentation du rapport annuel des activités et du bilan financier 2007-2008.
- Présentation du Plan d'action et des prévisions budgétaires 2008-2009.
 - demande sera faite auprès des municipalités de voir à appliquer et faire respecter les règlements sur les nuisances: lumières extérieures qui doivent rester à l'intérieur de chaque propriété.
- Poursuite de nos efforts pour la renaturalisation de nos rives.
- Poursuite du plan quinquennal de Saint-Faustin-Lac-Carré.
- Élections: un membre dont le mandat est terminé. Deux candidatures ont été reçues. Sont donc élus pour un mandat de deux ans, Jean Lemoine et Nathalie Rico.
- Les activités pour souligner le Cinquième anniversaire de l'Association cet été sont dévoilés :
 - Vin et fromage qui suivra cette Assemblée
 - Atelier de dessins et sculptures le samedi 19 juillet 2008 sous l'abri, s'adressant aux enfants et parents
 - Défilé d'embarcations le samedi 26 juillet 2008
 - Photographies d'hier à aujourd'hui du lac Caribou
 - Expositions des œuvres de l'Atelier et des Photographies le samedi 23 août 2008 au CTCL
 - Pique-nique samedi le 23 août 2008 ici-même sous l'abri, suivi d'un feu de joie.
 - Présentation de Ghislaine Lefrançois de la demande adressée à la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré pour l'obtention de deux œuvres pour honorer les riverains du lac Caribou.
- Précisions sont données sur les **5, 10 et 15 mètres de protection des rives.**
- Alain Leroux profite de l'occasion pour souligner la contribution significative de Diane Lachaine pour son travail au développement de l'APELC et à la protection de l'Environnement du lac Caribou. Rappelons simplement, son porte-à-porte pour fonder l'APELC, son implication pour créer des liens tangibles avec les deux municipalités et les sensibiliser à la protection de l'environnement du lac Caribou (installations septiques, revégétalisation et protection de la bande riveraine), sa persévérance auprès des instances gouvernementales lors du dossier bateaux, la citation de notre Association prise en modèle par l'Association de la chaîne des quatre lacs en Estrie (très flatteur). Il remet au nom de tous une plaque-souvenir de reconnaissance à Diane Lachaine.

Enfin après cinq années de travail, de communications et de vigilance auprès des autorités gouvernementales, nos efforts ont été récompensés. En effet, le 30 avril 2008, l'interdit de bâtiments à propulsion mécanique pour notre lac Caribou a été publié dans la Gazette du Canada (Partie II, règlements officiels).

Les bonnes adresses à consulter :

www.apelc.net association pour la protection de l'environnement du lac Caribou
www.municipalite.stfaustin.qc.ca Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré
municipalite.montcalm.qc.ca Municipalité de Montcalm
www.pepiniererustique.com/plantes-sous-bois La Pépinière rustique a pour mission de produire des végétaux indigènes et d'offrir des solutions pour la restauration des rivages.
www.rappel.qc.ca regroupement des associations
www.mddep.gouv.qc.ca Ministère développement durable Environnement et Parcs
email : info@mddep.gouv.qc.ca Tel : (418) 521-3830 1-800-561-1616 (sans frais)
www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/index.jsp Ministère des Ressources naturelles et Faune Québec
www.ral-sflc.org regroupement des associations de lacs de Saint-Faustin-Lac-Carré
www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/depliant/parasites_anomalies_poisson
www.fapel.org FAPEL
www.mrclaurentides.qc.ca MRC des Laurentides
www.naturequebec.org Nature Québec/UQCN
www.eausecours.org Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau



Le monde municipal Par Diane Lachaine



Rôle triennal d'évaluation foncière 2009-2010-2011

Le rôle d'évaluation en vigueur en 2009 est sorti pour Saint-Faustin. L'augmentation moyenne de la valeur des propriétés pour la municipalité est de 57%. Je continue mes représentations pour corriger cette situation avec l'appui des gens concernés, donc vous, auprès des instances gouvernementales du Québec. J'ai reçu de nombreux courriels d'un peu partout au Québec en appui à ma démarche, de plusieurs élus municipaux, d'associations de citoyens et d'individus. J'ai pu parler du sujet avec madame la ministre Nathalie Normandeau lors du Congrès des municipalités en septembre dernier. Elle m'a dit être ouverte aux solutions que nous suggérerons.

Pour s'inscrire sur la liste électorale si vous êtes non résident

Vous devez vous adresser à la municipalité et demander de recevoir le formulaire ou me le demander. J'ai en main des formulaires pour la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré. Si j'ai des demandes pour Montcalm, je m'en procurerai. C'est important d'exercer son droit de vote pour vous assurer de pouvoir dire votre mot lors des élections municipales en novembre 2009, et ainsi démontrer aux élus que vous voulez exercer ce droit le moment venu. Le fait que la majorité des non-résidents ne s'inscrivent pas peut avoir un impact sur les décisions du conseil municipal.

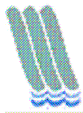
Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré – Plan quinquennal

Dans le cadre du plan d'action quinquennal de protection des lacs de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, les des deux intervenants en environnement embauchés pour la période estivale 2008 avaient à compléter le travail des années précédentes afin de poursuivre les objectifs du dit plan. Ces derniers étant :

1. la visite des propriétés riveraines et la remise d'une trousse d'informations à caractère environnemental à chacun des propriétaires des affluents et du lac ainsi que du bassin versant du lac Caribou;
2. la rencontre de certains propriétaires afin de les informer au sujet de l'adoption, en 2002, de l'article 176 du règlement de zonage 108-2002 concernant la bande de protection riveraine (BPR) et dans lequel il est spécifié que :
...Dorénavant, si l'état naturel des premiers mètres de la rive est inférieur à 5 mètres, des mesures doivent être prises pour remettre minimalement cette bande de 5 mètres à l'état naturel.
Ainsi que les informer au sujet du nouveau règlement de la MRC des Laurentides concernant la bande de protection riveraine qui sera prochainement adapté pour ensuite être adopté par la ville de St-Faustin-Lac-Carré durant le printemps ou l'été 2008 et qui stipule qu'il y aura une :
... interdiction de la coupe de gazon et du déboisement sur une distance de 15 mètres du rivage ainsi que la revégétalisation des 5 premiers mètres de la rive;
3. l'évaluation de l'état de la bande riveraine et l'inventaire des foyers d'érosion sur les propriétés privées ainsi que sur les chemins publics.
Inventaire des rives - Critères d'évaluation de l'état de la rive sur chaque propriété
 - État des cinq (5) premiers mètres riverains
 - État des quinze (15) premiers mètres riverains
 - Présence ou absence des trois strates de végétation à l'intérieur de la BPR
 - Mesure de la largeur de la BPR naturelle
 - Pourcentage d'artificialisation : superficie artificialisée de la BPR (approximative)
 - Évaluation de la pente du terrain au niveau de la BPR
 - Inventaire des quais (type, dimensions et année d'installation)
 - Présence ou absence d'infrastructures à l'intérieur de la BPR (ex : bâtiment accessoire, terrasse, mur de soutènement, aire de feu ou de jeux)
 - Présence ou absence de débris de toutes sortes dans les 15 mètres de BPR
 - Prise de photos de la rive dans son ensemble
4. l'inventaire et l'inspection des installations sanitaires;
5. la rédaction et l'envoi de lettres de recommandations personnalisées aux propriétaires des terrains visités qui présentaient des particularités non-conformes;
6. le suivi des dossiers problématiques;
7. la mise à jour des dossiers matricules et informatisés (Gestionnaire municipal).

Conclusion

Durant l'été 2008, tous les citoyens rencontrés ont été informés et sensibilisés sur la nouvelle réglementation qui passe de 5 mètres d'interdiction de tonte sur la rive à 15 mètres ainsi que sur les effets néfastes que nos gestes peuvent avoir sur l'environnement qui nous entoure en commençant par nos ressources d'eau précieuses. En 2009 des constats d'infraction seront émis avec les conséquences que cela implique.



LA MUNICIPALITÉ DE MONTCALM A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 235-2008 ET L'AMENDEMENT NO 239-2008, RÈGLEMENT VISANT À COMBATTRE L'EUTROPHISATION DES LACS ET DES COURS D'EAU

http://www.municipalite.montcalm.qc.ca/pdf/proc_verb/2008/14janvier.pdf

http://www.municipalite.montcalm.qc.ca/pdf/proc_verb/2008/9juin.pdf

Le présent règlement 235-2008, intitulé *Règlement visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau*, **s'applique à l'usage de tout engrais, ainsi qu'à toute altération de la végétation herbacée riveraine**, par toute personne physique ou morale, sur tout terrain situé à l'intérieur des limites municipales de la municipalité de Montcalm.

En fonction de ce règlement, il est interdit d'épandre des engrais sur toute végétation, incluant toute surface gazonnée, tout engrais visé à l'article 4.2, que ce soit par saupoudrage mécanique ou manuel, par pulvérisation liquide ou par tout autre procédé.

Dans la bande de protection riveraine déterminée par le règlement de zonage en vigueur, il est interdit de couper, de tondre, de tailler ou d'altérer d'une quelconque façon toute végétation herbacée, y compris le gazon ou la pelouse.

Toute première infraction à une disposition du présent règlement rend le contrevenant passible d'une amende minimale de 300 \$ et d'une amende maximale de 1 000 \$ si le contrevenant est une personne physique, les frais de la poursuite sont en sus.

Suite à l'adoption du règlement, un effort de sensibilisation et d'information des riverains a été réalisé. La Municipalité a embauché monsieur Claude Hébert qui a visité toutes les propriétés. Il a informé les propriétaires sur le règlement, il a délimité la bande riveraine à respecter et pris des photos de chaque terrain.

La Municipalité émettra des constats d'infraction en 2009 avec les conséquences que cela implique.

EMPLOYÉS MUNICIPAUX :

Directrice générale/ Secrétaire-trésorière : Lucie Côté

Officier municipal en bâtiment et en environnement : Hugues Jacob

Inspecteur en voirie : Gilles Tessier

La Municipalité Régionale de Comté des Laurentides

<http://www.mrclaurentides.qc.ca/fr/signaler/pdf/228-2008%20POUR%20COPIE%20R%E8gl%20protection%20des%20rives%20-%20%20adopt%E9.pdf>

RÈGLEMENT NUMÉRO 228-2008 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES LAURENTIDES VISANT À RENFORCER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA PROTECTION DES RIVES DES LACS, DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX HUMIDES DANS LE BUT D'AMENUISER LES APPORTS EN PHOSPHORE ET AUTRES NUTRIMENTS

Pour les propriétaires de Saint-Faustin-Lac Carré



municipalité : (819) 326-0407

Par courriel : dirgen@citenet.net

Site Internet : <http://www.municipalite.stfaustin.qc.ca/>

Votre conseillère est Diane Lachaine

Courriel diane.lachaine@sympatico.ca tel (819)-324-2304

Pour les propriétaires de Montcalm :

Site Internet : <http://municipalite.montcalm.qc.ca/>



municipalité: (866) 888-2836

Par courriel : mun.demontcalm@gc.aira.com

Votre conseillère est Éline Hudon (lac Earl)

Son numéro de téléphone est le: (819) 326-533

Ensemencement de truites au lac Caribou prévu pour l'été 2009: Hausse du nombre de cotisations!



En effet, jusqu'à ce jour, nous avons recueilli 35 cotisations de 50 \$ pour un total de 1,750 \$. Ce nombre représente une augmentation de cinq (5) cotisations par rapport à l'été dernier. Cette augmentation indique que notre projet se porte très bien. L'excellente qualité de pêche dont nous avons bénéficié l'été dernier a de plus sûrement contribué à cette hausse du nombre de cotisations.

Le montant recueilli sera investi dans l'achat de 700 truites arc-en-ciel d'une longueur de 9 à 12 pouces ainsi que de 40 super truites de 15 à 17 pouces. La journée d'ensemencement se tiendra le samedi de la longue fin de semaine de mai (fête des Patriotes). Comme pour l'année passée, vous serez invités à participer à l'évènement avec toute la famille.

Si vous désirez contribuer au fonds d'ensemencement:

Si vous n'avez pas contribué au fonds d'ensemencement et que vous désirez le faire, il n'est pas trop tard. Vous pouvez me faire parvenir votre contribution par la poste (voir coordonnées ci-dessous) ou tout simplement venir me la remettre au chalet.

Location de chalet:

Nous avons remarqué au cours de l'été dernier que certains résidents, qui ne contribuent pas au fonds d'ensemencement, louent leur chalet à des amateurs de pêche. Ces villégiateurs sont bien sûr très heureux de pouvoir pêcher de belles truites dans le lac. L'excellente qualité de pêche de notre lac représente aussi une valeur ajoutée à la résidence louée. Afin de s'assurer que notre projet d'ensemencement demeure

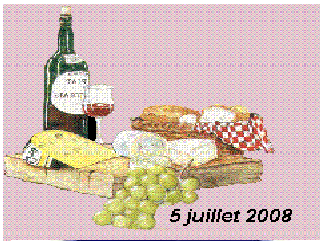
équitable pour tous, une contribution volontaire de ces propriétaires résidents serait grandement appréciée.

En terminant, je désire vous remercier pour votre participation à cette collecte de fonds. Sans votre participation, il est entendu que ce projet d'ensemencement n'aurait pu voir le jour. Si vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Alain Leroux

Responsable de l'ensemencement
Coordonnées chalet : 19, Chemin du lac Verdure Nord, Montcalm,
Tél. chalet: (819) 326-5155
Tél. domicile: (450) 472-4287
Résidence : 32, 11e Avenue, Deux-Montagnes (Québec), J7R 3P5;
Tél : 450-472-4287
Courriel: alerou@alcor.concordia.c

Cinquième anniversaire 2003-2008



Le Conseil général remercie chaleureusement, pour leur travail et leur implication, le Comité du Cinquième anniversaire, composé de Pierre Benoît, Louise Brault, Jean-Pierre Dumaine et Ghislaine Lefrançois. Aussi, vous avez été nombreux à participer aux différentes activités qui vous ont été offertes tout au long de l'été.

Pour faire suite à notre Assemblée générale annuelle, un Vin et fromage a suivi réunissant ainsi quarante-sept personnes dont quatre enfants. Cette célébration fut l'occasion d'échanger entre vous, discuter et passer du bon temps dans une atmosphère festive.



Une des activités offertes était l'Atelier de dessins et sculptures pour jeunes enfants (4) et adultes (8). Le thème était le lac Caribou et son environnement. Cet atelier s'est déroulé sous la direction de Marguerite Pronovost, professeur et artiste-peintre, assisté de Pierre Benoît et de Suzanne Des Marais, professeur et artiste-peintre. Chacun a laissé libre cours à sa créativité. Toutes les œuvres ont été exposées au Pavillon central du Centre éducatif et touristique des Laurentides jusqu'au 24 août 2008.



Merci à Michel Bazinet, Diane Lachaine et François McDounough-Trudel pour les photographies d'autrefois qui ont été exposées au CTEL le 23 août 2008. Elles ont rappelé à plusieurs d'entre vous des souvenirs éloignés et elles ont permis de constater l'évolution du lac, mais pas nécessairement pour le bien de l'environnement. Ainsi, on a pu constater que nous devons continuer nos efforts pour remédier au déboisement des rives et protéger notre environnement.



Le 26 juillet 2008, c'était le grand rendez-vous sur l'eau. Dix-sept adultes et huit enfants avaient décoré leurs embarcations. Cependant, Dame nature s'est déchaînée pour écourter ce défilé, mais l'enthousiasme de nos marins d'eau douce était de la partie et n'en fut pas atténué.

Le 23 août 2008, pour clôturer les célébrations du Cinquième anniversaire, quoi de mieux qu'un pique-nique rassemblant vingt adultes et trois jeunes ainsi qu'une belle soirée auprès du feu, attisé par Denis Mayers, et musique à l'accordéon avec Gilles Trudel.



**VOTRE NOM EST-IL
SUR LA LISTE ?**

Membres 2008-2009

Élie Arshoun, Louis Barot et Marcelle Aveline, Michel Bazinet, Marguerite Pronovost, Gilles Beauchamp et Patricia Pojé (rep. Alexandre), Claude Bélanger et Catherine St-Jacques, Éric Bélanger et Lucie Savard, René Bernard, Pierre Bolduc et Louise Levasseur, Louise Brault (rep. Claire Brault), Jean-Pierre Charrette et Claire Côté, Michel Claveau et Huguette Laurin, Lucie Côté, Suzanne Cournoyer, Éric Cypihot et Martine Côté, Pierre Des Marais II et Ghislaine Lefrançois, Jocelyn Desjardins, Michel Dionne et Nancy Desjardins, Jean-Pierre Dumaine, Lucille et Laurette Dumas, Anne Durand, Casey Giovanna Fazzari, Diana E. Fazzari, Saverio Fazzari, André et Hélène Gaudette, Mario et Ginette Gauvin, Isabelle Germain, Daniel Gervais et Louise Provost, Francine Gervais et Laurent Cartier, André et Suzanne Gonnevillie, Dominique Grenier, Michel Lacasse et Louise Bourassa, Diane Lachaine, Sylvie Laviolette, Gisèle D. Laviolette, Benoît Leblanc et Pascale Lanthier, Jean Lemoine, Michel Lemoine, Jeannine Allen-Léonard, Alain Leroux et Sophie Dubé, Harvey Levenson, Denis Mayers et Nicole Legault, Percy Mayers, Françoise McDonough-Trudel et Gilles Trudel, France Morin-Lemoine, Gary Plaxton et Louise Charlebois, Nathalie Rico et Omar Cherkaoui, Daniel Robert et Diane Roy, Steve Schechter, Marc-André Soublière et Ginette Constantin, Hélène Talbot et Guy-Paul Gagné, Richard Tees et Hélène Mineau, Daniel Théberge et Gilles Tassé, Henry Wininkoff et Caitlin Devlin.

Rien de plus facile !

Comment acquitter sa cotisation pour l'année en cours ?

- ❖ en faisant parvenir votre chèque au montant de 25\$ libellé à l'attention de l'APELC à l'adresse suivante: APELC, 4013, chemin Desjardins, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2
- ❖ lors de l'Assemblée générale annuelle du 5 juillet 2008;
- ❖ en contactant Jean-Pierre Dumaine au (819) 324-2304, par courriel: jp.dumaine@sympatico.ca
- ❖ comme plusieurs de nos membres se sont prévalus de l'option d'acquitter la cotisation pour deux ans, il sera toujours possible de le faire cette année au coût de 50\$

**LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC CARIBOU
C'EST AUSSI VOTRE AFFAIRE
VOTRE COTISATION ANNUELLE POUR MOINS DE 50 CENTS PAR SEMAINE**

<

Devenir membre, c'est contribuer à la sauvegarde et à la santé de notre lac. Votre appui permet aux bénévoles qui vous représentent:

- ❖ de prendre des échantillons d'eau pour les analyses physico-chimiques, disque de Secchi (transparence de l'eau);
- ❖ de vous informer régulièrement des moyens pour protéger notre environnement;
- ❖ de vous représenter auprès des municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré et Montcalm, de la MRC des Laurentides ainsi que des différents paliers de gouvernement;
- ❖ d'éditer deux parutions par année du Journal l'APELC; un site Internet : www.apelc.net ;
- ❖ une carte de membre du RAL vous donnant droit à des réductions chez des commerçants locaux

**Nous transmettre votre adresse courriel, c'est vous assurer d'être rapidement informé des nouvelles et des actions de votre Association.
Vous pouvez nous rejoindre à : info@apelc.net**

